



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019**

Le **lundi 1er juillet 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Amandine TAVARES GOMES à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Patrick GIRAUD à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE PLÂTRERIE DE L'EGLISE
SAINT-NICOLAS - CM/19/072**

La Ville du Trait prévoit de réaliser des travaux d'habillage intérieur (plâtrerie) de l'Église Saint-Nicolas afin de poursuivre la restauration de cet édifice dans le cadre de sa politique de protection de son patrimoine.

Ce bâtiment culturel n'est pas répertorié au patrimoine protégé.

L'enveloppe financière globale permettant la réalisation des travaux est estimée à 50 000€ HT.

Le projet financier sera définitif à l'ouverture des offres après consultation des entreprises.

Pour le financement de ces travaux, le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide financière auprès :
 -du Département de la Seine Maritime pour un taux de 20% du montant des travaux HT.

Ainsi qu'un fonds de concours auprès :
 -de la Métropole Rouen Normandie qui a mis en place à destination de ses communes membres un « Fonds de soutien aux investissements communaux » par délibération en date du 4 février 2016.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Travaux plâtrerie Église Saint Nicolas (montant HT)	50 000€	MRN (20% du montant HT)	10 000€	16.67%
		Département de Seine Maritime (20% du montant HT)	10 000€	16.67%
TVA	10 000€	Autofinancement	30 157.60€	50.26%
		FCTVA	9 842.40€	16.40%
Total TTC	60 000€	Total TTC	60 000€	100,00%

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine Maritime ainsi qu'un Fonds de Concours auprès de la Métropole Rouen Normandie pour les travaux de plâtrerie de l'Église Saint-Nicolas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 5215-26 et L 5217-7,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le



ID : 076-217607092-20190614-CM_19_072-DE

DÉCIDE D'APPROUVER le plan de financement présenté.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès du Département de la Seine Maritime ainsi que le Fonds de Concours auprès de la Métropole Rouen Normandie.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord de la subvention et du fonds de concours à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 24 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	27	pour: 24 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
01 juillet 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

